

## CONDITION GENERALES

Afin que votre manifestation soit une entière réussite nous vous remercions de lire attentivement nos conditions générales et de nous retourner dûment datées et signées.

### *NOMBRE DE PARTICIPANTS*

Pour des raisons de commande et de facturation, le nombre de participants doit nous être communiqué 10 jours avant la manifestation. Une variation de 10 % sera admise jusqu'à 72 jours ouvrable avant la manifestation.

Ce nombre servira de base à la facturation.

### *PRESTATIONS*

Nos prestations sont applicables dans l'année en cours et peuvent être sujettes à des changements sans notification préalable. Elles sont cependant valables pour 2 mois à compter de la date d'envoi de l'offre.

### *PRIX*

Les prix mentionnés comprennent la TVA et le service.

### *ARRHES*

Afin de garantir la réservation, l'organisateur se verra demander des arrhes correspondant à un paiement partiel ou total de la manifestation. La réservation sera considérée comme définitive une fois les arrhes enregistrées par l'établissement.

### *FRAIS D'ANNULATION*

En cas d'annulation, la dédite exigible est de :

*30 jours* avant la manifestation 0% du chiffre d'affaire estimé

*20 jours* avant la manifestation 20% du chiffre d'affaire estimé

*10 jours* avant la manifestation 50% du chiffre d'affaire estimé

*5 jours* avant la manifestation 80% du chiffre d'affaire estimé

*48 heures* avant la manifestation 100% du chiffre d'affaire estimé

### *FACTURATION ET PAIEMENT*

Les factures sont payables à 30 jours, passé ce délai Le Bistro est en droit de facturer un intérêt de retard de 5%.

### *PARKING*

Le Bistro dispose d'un parking public non surveillé de 80 places. Le restaurant décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration du véhicule et des biens à l'intérieur de celui-ci.

Dans le cadre d'une manifestation nous vous communiquerons les prix et les tarifs forfaitaires du parking par véhicule selon la disponibilité.

### *HEURE DE FERMETURE*

Pour toutes les manifestations organisées dans le cadre de soirées privées, aucune heure de fermeture n'est imposée, toutefois l'animation musicale sera interrompue à 4 heures du matin.

Lors d'un service traiteur, les conditions générales des lieux sont applicables concernant ce point.

### *DECORATION FLORALE*

Toute décoration florale doit être à la hauteur de votre évènement. A cet effet, nous réalisons des arrangements floraux sur table avec bougies ou pas dès Chf.55.- par pièce et par table et dès Chf. 75.- par table royale. Ces tarifs représentent un minimum et sont adaptables selon la dimension des tables.

### *DROIT DE BOUCHON ET DE SERVICE*

Lors de toute manifestation organisée au restaurant Le Bistro comprenant des produits fournis par notre clientèle, demandant un service, nous nous réservons le droit de facturer :

- Chf. 8.- par personne pour tout produit alimentaire
- Chf. 25.- par bouteille de vin de 75 cl
- Chf. 55.- par bouteille de champagne de 75 cl ou par bouteille d'alcool fort

### *PROLONGATIONS*

Nous informons notre clientèle que dès 1h00 du matin, un supplément de service sera facturé comme suit tenant compte de l'heure à laquelle les nettoyages de la salle sont terminés, pour un banquet, et de l'heure de retour au restaurant Le Bistro pour un service traiteur :

- Réception de 1 à 50 personnes : supplément à Chf. 39.00 par heure et par serveur
- Réception dès 51 personnes : forfait à Chf. 350.00 par heure entamée
- Réception dès 150 personnes : forfait à Chf. 450.00 par heure entamée

### *OPEN BAR*

Lors du service d'un Open-Bar, la quantité de boissons servies ne peut être limitée au préalable que ce soit en nombre de verres ou de bouteilles. Le service sera interrompu à la demande de l'organisateur uniquement. Toutes les boissons de l'Open Bar seront facturées selon la consommation.

### *MUSIQUE ET ANIMATION*

Si vous le désirez, nous nous tenons à votre entière disposition pour vous aider à organiser vos animations et spectacles à thème.

### *REPAS DES ANIMATEURS, MUSICIENS ET PHOTOGRAPHES*

Sur demande nous pourrions servir aux artistes un repas comprenant une entrée, un plat principal, et un dessert avec café et eau minérale.

Les repas des artistes pris dans notre restaurant seront portés sur la facture générale de l'organisateur de la manifestation.

### *NAPPAGE ET IMPRESSION DES MENUS*

Les nappages et les serviettes sont de couleur gris-taupe et n'engendrent pas de frais supplémentaires dans le cadre d'un banquet. Cette prestation est facturée en supplément lors d'un service traiteur.

Vous avez la possibilité de personnaliser votre menu avec le texte de votre choix, sans frais supplémentaire.

Toutefois, si vous souhaitez que nous imprimions des cartes nominatives, nous nous permettrons de vous facturer un supplément de Chf. 1.80 par carton.

### *MATERIEL FOURNI PAR L'ORGANISATEUR*

L'organisateur est tenu de nous informer du matériel technique ou de décoration qu'il fournira par ses propres moyens ou par un prestataire de service.

Le dit matériel ne pourra être stocké au restaurant Le Bistro avant ou après la manifestation.

### *RESPONSABILITE DES BIENS ET ASSURANCES*

Le Bistro décline toute responsabilité quant aux biens apportés à l'occasion des manifestations.

L'organisateur est responsable de tout dommage que lui-même, ses collaborateurs ou ses invités pourraient causer à l'occasion de la manifestation.

Le Bistro se réserve le droit d'exiger une assurance à la charge de l'organisateur en fonction de la manifestation.

### *SECURITE*

Le Bistro se réserve le droit d'exiger le recours à une entreprise répondant aux obligations concordataires du 18.10.1996 selon le type de manifestation, à la charge de l'organisateur.

Les chiens sont admis au sein de l'établissement, en laisse et sous la responsabilité de leur propriétaire.

Tout matériel technique fourni par l'organisateur devra nous être annoncé.

Toute nourriture, boisson ou denrée alimentaire fournie par l'organisateur devra être annoncée au département des banquets et manifestations et conforme aux normes d'hygiène et usage en vigueur, Le Bistro décline toute responsabilité.

### *UTILISATION DU NOM ET DU LOGO DU BISTRO*

Le client demandera par écrit au restaurant la permission de placer des posters, enseignes, drapeaux ou autre matériel publicitaire. Aucun affichage n'est autorisé sur les parois

intérieures et extérieures du restaurant sans autorisation de notre part. Les dégâts éventuels seront portés en compte.

Une autorisation est également nécessaire pour l'utilisation de nom « Le Bistro » pour tout genre d'impression ou de publicité dans les journaux et uniquement avec le logo officiel.

*PROLONGATION DE FOR DROIT APPLICABLE*

En dérogation éventuelle à l'article 59CF tout litige sera porté devant les tribunaux compétents au For de Lausanne. Le droit suisse sera seul applicable et sans renvoi.

*CONTRAT DE MANIFESTATION*

Un contrat est établi pour chaque manifestation, mentionnant les détails de cette dernière. Ce contrat est à parcourir afin d'en vérifier le contenu et d'y apporter d'éventuelles modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous le retourner dûment daté et signé.

**Les conditions générales citées ci-dessus font partie intégrante du contrat de manifestation**

L'organisateur \_\_\_\_\_ Le Bistro \_\_\_\_\_

Lieu & Date \_\_\_\_\_ Lieu & Date \_\_\_\_\_